

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2020 portant nomination des membres du Comité de programmation visé à l'article 22/1 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. »

A.M. 01-02-2024

M.B. 04-03-2024

La Ministre de l'enfance,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. », l'article 22/1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2014 fixant la composition du Comité de programmation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, §1^{er}, 6^o ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2020 portant nomination des membres du comité de programmation visé à l'article 22/1 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. » ;

Considérant les désignations des organismes concernés en vue de remplacer certains membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 juin 2020 du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Comité de programmation visé à l'article 22/1 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. », les modifications suivantes sont apportées :

- 1) les mots « Luca CICCIA » sont remplacés par les mots « Julie MACQ » ;
- 2) les mots « Philippe DOLHEN » sont remplacés par les mots « Patrick ANTOINE » ;
- 3) les mots « Samira BEN MESSAOUD » sont remplacés par les mots « Hülya AKKAS » ;
- 4) les mots « Benoît HALLET » sont remplacés par les mots « Denis HENRARD » ;
- 5) les mots « Laurence SMETS » sont remplacés par les mots « Coline MAXENCE » ;

6) les mots « Eléonore STULTJENS » sont remplacés par les mots « Noémie VAN ERPS » ;

7) les mots « Dominique DAUBY » sont remplacés par les mots « Brigitte PODEVYN » ;

8) les mots « Anne TEHEUX » sont remplacés par les mots « Kathia MORANO ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} février 2024.

B. LINARD